

DÉLIBÉRATION N° 4

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 08 JUILLET 2020

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 2,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve :

- l'attribution d'un montant de 65 880 €, en provenance du compte d'affectation spéciale (Neuville-en-Ferrain), à l'opération de remplacement de la chaudière au fioul de la cité de Rosendael par une chaudière à gaz, décidée par le conseil d'administration le 4 octobre 2019 au titre de la programmation immobilière de l'année 2020.

Fait à Montreuil, le 08 juillet 2020

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE